



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

IUP

Question écrite n° 9770

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des instituts universitaires professionnels (IUP). Il lui demande de bien vouloir lui indiquer un premier bilan du fonctionnement des vingt-six IUP ouverts depuis 1991.

Texte de la réponse

Soixante universités sont actuellement impliquées dans le dispositif IUP et habilitées à délivrer le titre d'ingénieur-maitre ainsi que les diplômes nationaux correspondants. Les 29 premiers IUP ont ouvert leurs portes en 1991, suivis par 55 autres en octobre 1992 et 38 à la rentrée 1993. Les 122 IUP ainsi créés totalisent actuellement 13 946 étudiants, dont 41,8 p. 100 dans le secteur secondaire, avec 58 filières et 58,2 p. 100 dans le secteur tertiaire pour 64 filières. Parmi les spécialités du secteur secondaire enseignées au sein des IUP, le génie des systèmes industriels, le génie mathématique et informatique et le génie électrique et informatique industrielle accueillent le plus fort nombre d'étudiants, avec respectivement 30 p. 100, 19,4 p. 100 et 18 p. 100 des effectifs du secteur. En ce qui concerne le secteur tertiaire, l'ingénierie du management, avec 25 p. 100 des effectifs, vient en tête, suivie par les MIAGE (méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises), 20 p. 100, et l'ingénierie du commerce et de la vente (17 p. 100). Les IUP n'ont toutefois pas encore atteint leur régime de croisière et il est possible que le dispositif soit aménagé en fonction des conclusions formulées par le groupe de réflexion sur l'ensemble des filières technologiques. Ce groupe constitué à la demande du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche doit remettre son rapport dans le courant du mois d'avril 1994. Il a notamment été chargé de revoir les articulations entre les formations supérieures technologiques, car leur développement et leur diversification posent le problème de leur identification, de leur positionnement respectif et de leur cohérence. Certaines formations de même niveau (IUP-maîtrises technologiques) ou de même nature (IUP-écoles d'ingénieurs) se trouvent parfois en concurrence. Une enquête d'évaluation qualitative des instituts déjà créés est en préparation et son exploitation permettra d'appréhender le contexte réel et l'efficacité du dispositif, d'autant que les premières promotions d'étudiants, inscrites en octobre 1991, vont dans quelques mois se présenter sur le marché du travail avec le titre d'ingénieur-maitre. Par ailleurs, la campagne d'habilitation 1994 permettra un examen attentif des nouvelles demandes, de l'ordre d'une vingtaine environ. À l'heure actuelle, aucune demande émanant des universités des départements d'outre-mer n'étant parvenue, il n'y est pas envisagé de création d'institut universitaire professionnalisé.

Données clés

Auteur : [M. Rochebloine François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9770

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 janvier 1994, page 17

Réponse publiée le : 18 avril 1994, page 1924